

N°DEC-2023-137

DÉCISION DU MAIRE

PRESTATIONS D'INSTALLATION DE PISTES DE PETANQUE À L'OCCASION DE « BONNEUIL ETE 2023 » LE 24 JUILLET 2023 AU STADE LEO LAGRANGE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec la société MONICA MEDIAS – 32 rue Falguière, 75015 PARIS ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé de confier à la société MONICA MEDIAS l'installation des pistes de pétanque, comprenant location, montage et démontage du 24 juillet au 5 août 2023 dans le cadre de « Bonneuil été 2023 », au stade Léo LAGRANGE.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire la société MONICA MEDIAS, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 3 420, 00 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer avec ledit, le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le
Et de sa publication le

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Pour le Maire par délégation
la 1ère Adjointe au M
Virginie DOUET

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

